

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
Le 3 MAI 2010

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 mai 2010 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers Martin Saindon, Tommy Lacoste, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

## 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-05-03/115

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

## 3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

### 3.1 ADOPTION - PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 AVRIL 2010

Remis au mois prochain.

### 3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

#### 3.2.1 PLAINTÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – M. FAVREAU

2010-05-03/116

Considérant que la municipalité et M. Favreau ont signé une servitude pour le passage des conduites d'égout en date du 19 août 2009;

Considérant que M. Favreau a fait parvenir une lettre datée du 25 février 2010 pour informer la municipalité de son insatisfaction avec les travaux;

Considérant que la municipalité a vérifié avec le surveillant des travaux et que celui-ci nous assure que les travaux sont faits en conformité de l'entente et plus spécifiquement que la pente est conforme à ce qui existait avant les travaux;

Considérant que la municipalité, en guise de compensation, a octroyé à M. Favreau :

1. la somme de \$5,000 pour dommages et inconvénients que pourrait occasionner les travaux;
2. la stabilisation de la berge au coût de \$25,000 à la demande de M. Favreau;
3. l'installation du raccordement d'égout d'une valeur de \$2,500;

# PROCES VERBAUX



## 3.2.1 PLAINTÉ (suite)

4. Au delà des engagements de l'entente, la municipalité a procédé à la réalisation des travaux de branchement au complet, alors qu'elle ne s'engageait qu'à fournir le support technique pour le branchement;

Considérant que la pose des conduites ont été effectués dans la bande riveraine de la Rivière Coaticook et que les normes environnementales ont dus être appliqués par la municipalité;

Considérant que le conseil a effectué une visite ce 3 mai pour constater que la municipalité a respecté tous les éléments de l'entente, et même plus, car le terrain a été de beaucoup amélioré par rapport à ce qu'il était avant les travaux, surtout si on compare avec les autres terrains adjacent à M. Favreau affectés par une servitude qui ont été remis dans l'état existant avant les travaux;

Par conséquent, pour tous les motifs énumérés ci-haut, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de M. Favreau.

Le Conseiller Pierre Paquette n'a pas pris part aux délibérations étant donné son lien de parenté avec M. Favreau.

## 4.0 **RAPPORTS**

### 4.1 MRC

Le dossier d'internet haute vitesse progresse – une partie de la MRC devrait en profiter dès cet automne. M. Ouimette présente les projets du pacte rural et ainsi que celui intitulé « Alcool au volant » destiné au élèves du secondaire V. Le maire dépose le rapport annuel du CLD, de la C.S. des Hauts-Cantons et d'Actibus.

### 4.2 Régie des incendies

Une entente pour la desserte est prévue pour la mi-juin avec Compton. Un règlement sur les détecteurs de fumée est en préparation. La MRC prépare une liste des obligations de chacune des municipalités par rapport au schéma de couverture de risques en incendie. La quote-part pour le camion autopompe est payable en juin et la livraison du camion est prévue en septembre.

### 4.3 Régie des déchets:

Un rapport sur la durée de vie du site prévoit 10 ans pour la première cellule avant l'ouverture du 2<sup>e</sup> et la poursuite de la pyramide. Le contrat de compost avec Magog est accepté. La distribution du compost se fera encore cette année. Le Centre de tri demande à la régie de lui fournir une offre de service pour la mise en ballot pour une période de 3 mois.

### 4.4 Voirie :

L'inspecteur municipal présente l'état d'avancement des divers travaux de lignage de rues, de signalisation, etc. Il présente les estimés de Couillard pour la réfection du Parker Hill, de la rue St-Alexandre et le rechargement des chemins Boily et Prescott.

### 4.5 Autres :

Sont déposés les rapports de patinoire, entretien des lumières de rues et de permis de construction.

# PROCÈS VERBAUX



## 4.6 Direction générale :

Un suivi des dossiers en cours :

- Assainissement – liste des travaux à faire sera vérifiée par Toulouse;
- Station d'épuration – nouvelle norme phosphore – augmentation du traitement d'alun requis;
- Confirmation reçu subvention additionnelle PIQM;
- Pacte rural – Barrage – Fondation Tillotson : va falloir mettre le dossier à jour pour poursuivre notre demande de subvention;
- Règlements d'urbanisme – tenue du registre le 6 mai prochain;
- PRECO – ouverture de soumissions le 13 mai;
- Reddition compte MTQ – à faire;
- Règlement sur la déclaration des prélèvements – nouvelle obligation de déclarer comment de mètres cubes d'eau utilisé par année.

2010-05-03/117

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 TRÉSORERIE:

2010-05-03/118

### 6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES:

Proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

#### Comptes payés

Peters Gledhill Géraldine	500.00
Bourquard Gilles	500.00
Veilleux Ronald	500.00
Solutions de Gestion	908.65
Conseil Sport Loisirs	65.00
Bell Mobilité	82.53
Comité des Loisirs de Stanhope	447.08
Ass. des Directeurs Municipaux	507.94
Câble Axion	69.70
Dion Chevrolet Buick GMC	336.87
Laboratoires d'analyses SM	221.79
Location Coaticook (1991)	99.21
Garneau & Frères	79.86
Société Canadienne des Postes	303.95

#### **Total des comptes payés**

**\$ 4 622.58**

#### Comptes à payer

Bell Canada	129.78
Bérubé Catherine	48.00
Boutik Électrik	344.27
Desbiens Lawrence	60.00
Domaine du Rénovateur	274.90
Excavation Le Petit Travailleur	1 199.30
Fédération Québécoise des Municipalités	586.96

# PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ  
DE

**Dixville**

Hydro Québec	336.80
La Tribune	298.67
Les Entreprises Éric Groleau	3 786.95
Nova Envirocom	62.08
Régie Inter. Gestion Déchets	1 406.47
Stanley & Dany Taylor Transport	2 870.78
Excavation Camil Barrette	3 860.33
Réjean Giguère	6 704.77
Imperial Oil	199.26
Tommy Lacoste	18.00
France Lafaille	40.85
Ministère du Revenu	2 224.80
MRC de Coaticook	16 694.00
Municipalité de Dixville (intérêts)	528.00
Municipalité d'East Hereford	47.80
Brunelle Électronique	67.71
Raymond Chabot Grant Thorton	4 458.56
Receveur Général du Canada	1 073.28
Roger Martineau Inc.	26 722.13
Sylvestre Benoit	350.00
Transport Marcel Morin	12 579.06
Vanasse Yvan	91.38

87 064.89

Salaire : 11 716.28

Le Groupe Teknika 16 141.14

**Total des comptes à payer** **\$114 922.31**

**Total des dépenses du mois** **\$119 544.89**

## 6.2.1 DÉPÔT RAPPORT FINANCIER

La secrétaire dépose le rapport sur les activités financières et les activités d'investissement jusqu'au 3 mai 2010.

## 6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 6.3.1 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – SÉCURIJOUR

2010-05-03/119

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de \$25.00 à Sécurijour de la Progressive Agriculture afin d'offrir des activités reliés à la sécurité.

### 6.3.2 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

2010-05-03/120

Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 10.00\$.

### 6.3.3 CONTRAT CALCIUM

2010-05-03/121

Suite à la demande de soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

# PROCÈS VERBAUX



## 6.3.3 CONTRAT CALCIUM (suite)

RÉSULTATS:	Produits	AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL	COÛT NET À MUNICIPALITÉ
Calco Inc.	Calco-20	11 610 \$	980 \$	1 544 \$	13 105 \$	12 524 \$
	Chl. de Calcium 35%	19 600 \$	980 \$	1 544 \$	22 124 \$	21 144 \$
	Chl. de magn..30%	18 830 \$	942 \$	1 483 \$	21 255 \$	20 313 \$
Ent Bourget	Chl. de Calcium 35%	N/D				
	Saumure 20%	11 520 \$	576 \$	907 \$	13 003 \$	12 427 \$
	Chlo. de magn.	N/D				
Somavrac	Chl. de Calcium 35%	20 370 \$	1 019 \$	1 604 \$	22 993 \$	21 974 \$
	Saumure 20%	N/D				
	Chlo. de magn.	N/D				

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de donner le contrat ci-haut à Calco 2000 inc. pour la moitié du produit de Calcium 35% et pour la moitié pour le produit Chlorure de magnésium liquide de 30%. La quantité totale requise pour les chemins de la municipalité se situe approximativement à 70,000 litres; le montant autorisé pour la dépense de calcium est de 22 000 \$.

## 6.3.4 COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE

2010-05-03/122

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation du Conseiller Pierre Paquette au Colloque organisé par Carrefour action municipale et famille qui aura lieu à Laval le 3, 4 et 5 juin prochain à Laval. Des crédits de \$1 500 seront réservés à même le budget de l'année en cours. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

## 6.3.5 REMBOURSEMENT DE TAXES

2010-05-03/123

Suite à une erreur de paiement, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de rembourser le matricule 0286-68-7440 pour les sommes payés en trop.

## 6.3.6 PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM) – DRAINAGE ET RECHARGEMENT CHEMINS BOILY ET PRESCOTT

2010-05-03/124

Considérant que les chemins Boily et Prescott ont été en très mauvais état durant le dégel, plus particulièrement sur une distance de deux mille mètres;

Considérant qu'il y a lieu de refaire le drainage et le rechargement de gravier pour solidifier la surface de roulement;

Considérant que les coûts sont évalués à 28,000 \$;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès de Mme Joanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton, dans le cadre du programme amélioration du réseau routier municipal, de subventionner 50% des coûts reliés à la réfection de ce tronçon de chemin.

# PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ  
DE

**Dixville**

## 6.3.4 PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM) – RESURFAÇAGE DU PAVAGE DE LA RUE ST-ALEXANDRE

2010-05-03/125

Considérant que la rue St-Alexandre est entièrement utilisée par le Centre d'accueil DIXVILLE inc. et que celle-ci demande à la municipalité de procéder au resurfaçage du pavage de la rue afin d'éviter que la clientèle à mobilité réduite et/ou les employés se blessent ;

Considérant que les employés du Centre d'accueil ont l'intention de faire une plainte auprès de la CSST;

Considérant que la municipalité reconnaît que cette rue est dans un état lamentable;

Considérant que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès de Mme Joanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton, dans le cadre du programme amélioration du réseau routier municipal, pour un montant de \$12,000.

## 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.

## 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – Rien à signaler.

## 9.0 AFFAIRES NOUVELLES

2010-05-03/126

## 9.1 PROJET « ACCUEIL ET INTÉGRATION » - CLD COATICOOK

Considérant la présentation du projet ci-haut mentionné qui vise à répondre à un besoin identifié lors de la planification stratégique;

Considérant que l'objectif visé est d'offrir des services d'accueil pour les nouveaux arrivants dans la MRC de Coaticook;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer les Conseillers Pierre Paquette et Martin Saindon à titre de représentant de la municipalité.

## 9.2 RÉFECTION DU PONT CUSHING PAR LE MTQ – ACQUISITION DE TERRAIN

2010-05-03/127

Considérant que le Ministère des Transports envisage la reconstruction du pont au dessus du ruisseau Cushing sur le Chemin Chamberlain et que ces travaux ne pourront s'effectuer sans procéder à des acquisitions de terrains;

Considérant que l'immeuble sera amalgamé à l'emprise d'une route dont le Ministère n'a pas la gestion; il ne peut agir comme acheteur et la municipalité devra intervenir au contrat comme acquéreur;

# PROCÈS VERBAUX



## PONT CUSHING (suite)

Considérant que le Ministère des transports a repris la gestion de tous les ponts et assume tous les coûts attribuables à cette acquisition;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité d'agir comme acheteur pour l'acquisition des emprises requises pour les travaux de réfection du pont et d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'achat de terrain.

2010-05-03/128

## 9.3 GESTIONS DES COURS D'EAU - MRC

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU** que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

**ATTENDU** que l'article 108 de la loi. prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une ou des municipalité(s) locale(s) de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* (et les articles correspondants de la *Loi sur les cités et villes*) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville se sont prévalus des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, une entente portant sur la gestion des cours d'eau, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c.6) ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le règlement 4-005 (2009) remplaçant le règlement 2-310 et régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la municipalité de Dixville a également adopté le règlement 122 adopté le 6 avril 2010 portant sur le même objet ;

**ATTENDU** que le règlement définit le partage des responsabilités ;

**SUR PROPOSITION de la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité :**

**IL EST RÉSOLU**

## 9.3 GESTIONS DES COURS D'EAU – MRC (suite)

- < de désigner l'inspecteur régional de la MRC comme personne désignée pour l'application des sections 3 et 4 du règlement adopté par la municipalité et plus spécifiquement les articles 14 à 17 ;
- < de désigner l'inspecteur municipal de la municipalité comme personne désignée pour l'application des sections 2 et 6 et plus spécifiquement les articles 7 à 13 et 23 ;
- < de faire parvenir une copie conforme de ladite résolution à la MRC de Coaticook.

## 9.4 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

2010-05-03/129

**ATTENDU** que le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire radicalement leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales ;

**ATTENDU** que les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression entre autres sur les infrastructures municipales ;

**ATTENDU** que 50 % des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6 % sous les niveaux d'émissions de 1990 ;

**ATTENDU** que dans le cadre du récent sommet de Copenhague le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20 % pour 2020 ;

**ATTENDU** l'existence du programme **Climat-municipalités** du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90 % les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire ;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont que 10 % de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant ;

**ATTENDU** qu'Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

**ATTEBDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a décidé de faire parvenir une demande d'aide financière au MDDEP dans le cadre du programme Climat-municipalités pour la réalisation d'un premier inventaire et d'un plan d'action pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ;

# PROCÈS VERBAUX



## 9.4 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS (suite)

**ATTENDU** qu'Enviro-accès propose une formule clé en main dans le cadre de la démarche régionale pour permettre à la municipalité de Dixville de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire ;

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Dixville s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conformes aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités de concert avec la MRC de Coaticook.

Que la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, mandatée par la MRC de Coaticook soit également mandatée par la municipalité de Dixville, pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.

Que la secrétaire-trésorier/trésorière, soit déléguée pour gérer les différentes demandes d'autorisation et documents liés à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme Climat-municipalités.

De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

## 9.5 VÉRIFICATION ANNUELLE

2010-05-03/130

Considérant que les coûts exigés par Raymond, Chabot, Grant, Thorton ont triplé depuis les 5 dernières années; il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire des demandes de soumission pour la vérification 2010.

## 9.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2010-05-03/131

**ATTENDU QUE** les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;



## 9.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (suite)

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité:**

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

## 9.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (suite)

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Johanne Gonthier, députée de la circonscription de Mégantic-Compton.

## 9.7 REDDITION DE COMPTE - MTQ

2010-05-03/132

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 143 920\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés lors du dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Pour ces motifs, sur proposition du Conseiller Mario Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Dixville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## 10.0 AVIS DE MOTION

### 10.1 RÈGLEMENT NO 124 – SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement qui aura comme objet de définir les exigences relatives à un branchement à l'égout dans le village de Dixville.

Une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

# PROCES VERBAUX



## 10.2 RÈGLEMENT NO 125 – SUR LES REJETS DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un projet de règlement qui a pour but de régir les rejets dans le réseau d'égout pluvial, domestique et unitaire exploité dans le Village de Dixville.

Une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et, par conséquent, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-05-03/133

Il est proposé par le Conseiller Martin Saindon et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h45.

---

Maire

Secrétaire-trésorière.